

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 1 du 5 janvier 2017

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 2

INSTRUCTION N° 1800/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA
portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.

Du 11 octobre 2016

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « études, politique des ressources humaines et gestion des hauts potentiels » ; bureau « politique de l'emploi et condition de l'aviateur ».*

INSTRUCTION N° 1800/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.

Du 11 octobre 2016

NOR D E F L 1 6 5 2 1 1 9 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

Instruction n° 1800/DEF/DRH-AA/SDEP-HP/BPE du 5 novembre 2014 (BOC n° 1 du 8 janvier 2015, texte 7 ; BOEM 643.3.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 643.3.1

Référence de publication : BOC n° 1 du 5 janvier 2017, texte 2.

Préambule.

La présente instruction a pour objet de définir la codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation, ainsi que les qualifications particulières utilisées dans le cadre de la gestion et de l'administration du personnel militaire de l'armée de l'air.

1. GÉNÉRALITÉS.

Cette codification permet de préciser :

- le repère attaché à l'emploi ;
- l'indice attaché à l'individu.

Le repère et l'indice, constitués respectivement de cinq et six chiffres, sont structurés de la manière suivante :

- le 1^{er} chiffre représente la catégorie d'emploi ;
- le 2^e chiffre définit la spécialité ;
- le 3^e chiffre définit la sous-spécialité ;
- le 4^e chiffre définit la spécialisation ;
- le 5^e chiffre détermine le niveau de qualification ;
- le 6^e chiffre détermine l'étape de qualification ou une qualification particulière.

Lorsqu'un des éléments du repère ou de l'indice est mentionné par un 0, celui-ci est considéré comme « indifférencié ».

Les quatre premiers chiffres de l'indice correspondent en général à l'orientation professionnelle initiale. Ils peuvent changer dans le cadre particulier de certaines évolutions de carrière (réorientation professionnelle ou qualification particulière).

Le repère a pour objet d'identifier des viviers de militaires et les indices associés au repère portent les étapes de qualification de l'intéressé.

Les annexes jointes précisent pour le personnel navigant et non navigant les repères et indices de spécialisation génériques et spécifiques.

Le personnel issu du secteur civil, sans passé militaire, ayant contracté un premier engagement à servir dans la réserve (ESR) se voit attribuer, durant cette période, l'indice de spécialisation 00.00 complété d'un cinquième et sixième chiffre qui correspondent respectivement au niveau et étape de qualification (conformément aux points 1. et 3. de l'annexe III.).

2. ABROGATION.

L'instruction n° 1800/DEF/DRHAA/SDEP-HP/BPE du 5 novembre 2014 portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation,

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Rony LOBJOIT.

ANNEXE I.
CODIFICATION DES QUATRE PREMIERS CHIFFRES.

1. PERSONNEL NAVIGANT (1).

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MILITAIRE DU RANG ENGAGÉ.	VOLONTAIRE ASPIRANT.	VOLONTAIRE MILITAIRE DU RANG.
11. Pilote.	1100 (2)				
111. Chasse.					
Pilote de chasse.	1110				
112. Ravitaillement.					
Pilote de ravitaillement.	1120				
115. Transport.					
Pilote de transport.	1150				
116. Hélicoptère.					
Pilote d'hélicoptère.	1160				
117. Instructeur.					
Pilote instructeur chasse.	1171				
Pilote instructeur transport.	1175				
118. Avion léger (personnel de réserve).					
Pilote d'avion « Estafette ».	1181				
119. Pilote à distance drones.					
Pilote à distance drones.	1190				
12. NOSA.	1200				
121. Combat.					
NOSA de combat.	1210				
122. Ravitaillement.					
NOSA de ravitaillement.	1220				
125. Transport.					
NOSA de transport.	1250				
127. Instructeur.					
NOSA instructeur chasse.	1271				
NOSA instructeur transport.	1275				
129. Opérateur capteur drones.					
Opérateur capteur drones.	1290				
13. Radio de bord.					
135. Matériels radioélectriques.					
Radio de bord calibration.		1351			
14. Mécanicien d'équipage.		1400 (1)			
142. Ravitaillement.					
Opérateur de ravitaillement en vol.	1421	1421			

145. Transport.					
Mécanicien d'équipage « conduite ».	1451	1451			
Mécanicien d'équipage « sécurité cabine ».	1452	1452			
Agent sécurité cabine.			1452		
Assistant sécurité cabine.					1452
Mécanicien d'équipage « soute ».	1453	1453			
Aide soutier.			1453		
Mécanicien d'équipage « personnel navigant de cabine ».	1460	1460			
15. Convoyeur.					
Convoyeur de l'air.	1500				
16. Parachutiste navigant expérimentateur.					
Officier parachutiste navigant expérimentateur (3).	1600				
Sous-officier parachutiste navigant expérimentateur (3).		1610			
(1) L'appartenance au corps de personnel navigant (PN) dépend des brevets et qualifications inscrits à la liste du PN.					
(2) En école (tronc commun).					
(3) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne.					

2. PERSONNEL NON NAVIGANT.

2.1. Sauvetage hélicoptéré.

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MILITAIRE DU RANG ENGAGÉ.	VOLONTAIRE ASPIRANT.	VOLONTAIRE MILITAIRE DU RANG.
17. Sauvetage hélicoptéré (1).					
Sauveteur plongeur hélicoptéré.	1700	1700			
Équipier sauveteur plongeur hélicoptéré.			1700		
(1) Conformément à l'arrêté du 29 août 2014 relatif à la répartition par spécialité des sous-officiers de carrière du personnel navigant et non navigant de l'armée de l'air.					

2.2. Mécaniciens.

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MILITAIRE DU RANG ENGAGÉ.	VOLONTAIRE ASPIRANT.	VOLONTAIRE MILITAIRE DU RANG.
20. Aéronautique.					
200. Systèmes aéronautiques.					

Officier mécanicien systèmes aéronautiques.	2000				
Ingénieur aéronautique.				2001	
Élève à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air.			2002		
21. Aéronef et vecteur.					
210. Aéronef et vecteur.					
Officier mécanicien aéronef et vecteur.	2100				
Assistant matériels aériens.					2101
211. Avion.					
Technicien de maintenance vecteur et moteur.		2115			
Opérateur de maintenance vecteur et moteur.			2115		
213. Structure.					
Mécanicien structure aéronefs.		2133			
Opérateur structure aéronefs.			2133		
22. Matériels télécommunications aéronautiques.					
220. Systèmes et matériels électroniques.					
Officier mécanicien systèmes et matériels électroniques.	2200				
221. Systèmes et matériels électroniques de bord.					
Mécanicien avionique.		2217			
Opérateur avionique.			2217		
Assistant matériels électroniques.					2217
228. Communication, navigation et surveillance (CNS).					
Technicien CNS.		2280			
Agent technique CNS.			2280		
23. Armement.					
230. Systèmes d'armement.					
Officier mécanicien armement.	2300				
232. Armement opérationnel.					
Technicien « armement bord » et sol.		2320			
Opérateur « armement bord » et sol.			2320		
24. Photo.					

242. Métiers de l'image.					
Technicien métiers de l'image.		2420			
Opérateur métiers de l'image.			2420		
Assistant métiers de l'image.					2420
25. Matériels environnement et mécanique sol.					
250. Environnement et mécanique.					
Officier mécanicien environnement et mécanique.	2500				
253. Conduite véhicules.					
Conducteur routier.			2536		
Conducteur grand routier de transport de fret.			2537		
Gestionnaire de transport et d'opérations terrestres (1).		2538			
255. Véhicules, matériels d'environnement et électrotechnique.					
Mécaniciens matériels environnement aéronautique.		2550			
Mécanicien électrotechnique opérationnelle.		2551			
Mécanicien véhicules et matériels de servitude.		2552			
Technicien en mécanique et confection de matériel aéronautique et terrestre.		2554			
256. Véhicules, matériels d'environnement et électrotechnique.					
Aide électrotechnicien.			2561		
Aide mécanicien véhicules et matériels de servitude.			2562		
Assistant matériels sol.					2562
Opérateur en mécanique et confection de matériel aéronautique et terrestre.			2564		
Assistant mécanique générale.					2564
26. Sécurité incendie et sauvetage.					
260. SIS, SN et NRBC.					
Officier pompier de l'armée de l'air.	2600				
262. Interventions SIS, SN et NRBC.					

Pompier de l'armée de l'air.		2620			
Équipier pompier de l'armée de l'air.			2620		
Assistant vérificateur de matériels incendie.					2620
27. Logistique.					
270. Logistique.					
Officier logisticien.	2700				
273. Gestion logistique.					
Logisticien.		2730			
Agent de magasinage.			2730		
Assistant manutention.					2730
28. Acheminement par vecteurs aériens.					
Officier du transit aérien.	2800				
Sous-officier du transit aérien.		2810			
Agent du transit aérien.			2810		
Assistant du transit aérien.					2810
80. Systèmes d'information et de communications.					
Spécialiste des systèmes et supports de télécommunications.		8100			
Spécialiste des réseaux informatiques et sécurité des SIC.		8220			
Concepteur et manager des systèmes d'information.		8230			
Agent de soutien des SIC.			8000		
Assistant CSSI.					8000
(1) Spécialité accessible uniquement via recrutement rang tardif.					

2.3. Basiers.

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MILITAIRE DU RANG ENGAGÉ.	VOLONTAIRE ASPIRANT.	VOLONTAIRE MILITAIRE DU RANG.
31. Renseignement.					
310. Renseignement d'origine électromagnétique et images.					
Officier renseignement.	3100				
311. Interception et décodage.					
Intercepteur technique.		3111			
Intercepteur réseaux de télécommunications.		3113			
313. Interprétariat images.					
Interpréteur images.		3130			

316. Exploitation renseignement.					
Exploitant renseignement.		3161			
317. Linguiste d'écoute.					
Linguiste d'écoute de langue slave.		3171			
Linguiste d'écoute de langue arabe.		3172			
Linguiste d'écoute de langue européenne.		3173			
Linguiste d'écoute de langue particulière.		3174			
318. Contre-ingérence et sécurité de défense.					
Inspecteur de sécurité de la défense.	3181	3181			
32. Opérations aériennes.					
320. Informations aéronautiques.					
Agent d'opérations.			3200		
Assistant agent d'opérations.					3200
Technicien de prévention du péril animalier (1).		3204			
Opérateur de prévention du péril animalier.			3205		
Assistant opérateur de prévention du péril animalier.					3205
321. Contrôle aérien.					
Contrôleur des opérations aériennes.	3211	3211			
Contrôleur de circulation aérienne.	3212	3212			
Contrôleur des opérations aériennes qualifié « interception ».	3219	3219			
322. Surveillance aérienne.					
Officier de surveillance aérienne (2).	3220				
Opérateur de surveillance aérienne (3).		3220			
Informateur aéronautique (4).		3221			
Secrétaire aéronautique (5).		3222			
324. Diffusion de l'alerte (personnel de réserve).					
Officier diffuseur de l'alerte.	3240				
325. Météorologie.					
Officier météorologiste.	3251				
Météorologiste.		3251			
326. Entraînement sur simulateur de vol.					
Moniteur de simulateur de vol.		3261			
34. Protection.					
341. Fusilier commando de l'air.					
Officier fusilier commando parachutiste de l'air.	3410				
Équipier fusilier de l'air - MAQUIS.			3411		
Assistant équipier commando.					3411
Fusilier parachutiste de l'air - MATOU.		3412			

Équipier fusilier parachutiste de l'air - MATOU.			3412		
Commando parachutiste de l'air - ATTILA.		3413			
Équipier commando parachutiste de l'air - ATTILA.			3413		
Commando forces spéciales air - BELOUGA.		3414			
Équipier commando forces spéciales air - BELOUGA.			3414		
Assistant de chenil.					3415
Équipier maître-chien de l'air - MAQUIS.			3416		
Maître-chien parachutiste de l'air - MATOU.		3417			
Équipier maître-chien parachutiste de l'air - MATOU.			3417		
Maître-chien commando parachutiste de l'air - ATTILA.		3418			
Équipier maître-chien commando parachutiste de l'air - ATTILA.			3418		
Maître-chien commando forces spéciales air - BELOUGA.		3419			
Équipier maître-chien commando forces spéciales air - BELOUGA.			3419		
342. Défense sol-air.					
Officier défense sol-air.	3420				
Spécialiste défense sol-air.		3422			
Équipier défense sol-air.			3424		
35. Infrastructure.					
350. Gestion de l'infrastructure et de l'ingénierie immobilière.					
Officier infrastructure.	3500				
351. Soutien des bâtiments et infrastructure opérationnelle.					
Spécialiste du bâtiment et infrastructure opérationnelle.		3519			
Agent du bâtiment et infrastructure opérationnelle.			3519		
Coordonnateur / correspondant infrastructure.				3502	
Assistant entretien infrastructure.					3501
353. Électrotechnique opérationnelle des infrastructures aéronautiques.					
Spécialiste électrotechnicien opérationnel des infrastructures aéronautiques.		3539			
Agent électrotechnicien opérationnel des infrastructures aéronautiques.			3539		

355. Construction opérationnelle et d'infrastructure.					
Spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure.		3550			
36. Aide au commandement.					
360. Bureautique.					
Agent bureautique secrétariat/achats finances.			3600		
Contrôleur de gestion-qualité.				3602	
Assistant bureautique.					3601
361. Gestion des ressources humaines.					
Officier RH.	3610				
Gestionnaire RH-secrétariat.		3610			
363. Achat-comptabilité-finances.					
Officier administration-finances.	3630				
Acheteur public.		3634			
Comptable-finances.		3635			
364. Informatique.					
Officier informatique.	3640				
Informaticien.				3641	
365. Conseil en recrutement.					
Conseiller en recrutement (6).		3650			
Assistant en recrutement.					3650
37. Enseignement et communication.					
371. Enseignement-encadrement.					
Officier enseignement-encadrement.	3710				
Enseignant.				3711	
Instructeur de langues.				3712	
372. Sports.					
Moniteur d'EPMS.		3721			
Assistant moniteur de sport.					3721
Instructeur vol à voile.		3726	3726		
374. Communication-image.					
Officier de communication/image.	3740				
Communiquant-journaliste.				3742	
Assistant communication.					3741
38. Restauration hôtellerie.					
Gestionnaire restauration et hôtellerie.		3800			
Agent de restauration.			3800		
Assistant restauration.					3800
40. Administration-finances-droit.					
Commissaire des armées d'ancrage « air ».	4000				
Juriste-finances-reconversion-conseiller juridique-environnement HSCT.				4001	
57. Santé.					
Infirmier diplômé d'État.		5730			

Auxiliaire sanitaire.			5730		
73. Musique.					
Chef de musique.	7300				
Tambour-major.		7320			
Musicien de l'air.		7330			
Musicien technicien de l'air.			7330		

(1) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang tardif.

(2) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang.

(3) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang tardif.

(4) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang tardif.

(5) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang tardif.

(6) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne.

**ANNEXE II.
CODIFICATION DES 5E ET 6E CHIFFRES POUR LE PERSONNEL NAVIGANT.**

1. CODIFICATION DU 5E CHIFFRE.

	2	4	5	6	8	
PILOTE DE CHASSE.	Instruction en école.	Breveté PN et instruction en unité.	Opérationnel.	Sous-chef de patrouille.	Chef de patrouille.	
PILOTE DE RAVITAILLEMENT.				Copilote confirmé.	Commandant de bord.	
PILOTE DE TRANSPORT.				Copilote confirmé.	Commandant de bord.	
PILOTE D'HÉLICOPTÈRE.				Copilote confirmé.	Commandant de bord.	
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE COMBAT.				Sous-chef navigateur.	Chef navigateur.	
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE RAVITAILLEMENT.				NOSA confirmé.	Commandant de bord.	
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE TRANSPORT.				NOSA confirmé.	Commandant de bord.	
RADIO DE BORD CALIBRATION.				Sous-chef radio de bord.	Chef radio de bord.	
PILOTE A DISTANCE DRONES.			Pilote à distance opérationnel.	Pilote à distance instructeur.	Pilote à distance examinateur.	
OPERATEUR CAPTEUR DRONES.			Opérateur Capteur opérationnel.	Opérateur Capteur instructeur.	Opérateur Capteur examinateur.	
MÉCANICIEN D'ÉQUIPAGE.	Instruction en école.	Breveté PN et instruction en unité.	Opérationnel.	Mécanicien d'équipage confirmé.	Chef mécanicien d'équipage.	
CONVOYEUR DE L'AIR.				Sous-chef d'équipe convoyeur de l'air.	Chef d'équipe convoyeur de l'air.	
PARACHUTISTE NAVIGANT EXPÉRIMENTATEUR .				PNE confirmé.	PNE sous-chef de mission.	PER chef de mission.
PILOTE INSTRUCTEUR.				Instructeur pilote opérationnel.	Instructeur pilote confirmé.	Maître instructeur pilote.
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES INSTRUCTEUR.			Instructeur navigateur opérationnel.	Instructeur navigateur confirmé.	Maître instructeur navigateur.	
PILOTE D'AVION « ESTAFETTE ».			Breveté.			

2. CODIFICATION DU 6E CHIFFRE.

	SPÉCIALISATION D'ORIGINE.	NOUVEAUX REPÈRES DE SPÉCIALISATION.	
PERSONNEL NAVIGANT CHASSE.	1110X0	1110X5	PADO
		1110X6	SCPAD - instructeur
		1110X8	CPAD
PERSONNEL NAVIGANT TRANSPORT.	1150X0	1150X5	PADO
		1150X6	SCPAD - instructeur
		1150X8	CPAD
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE COMBAT.	1210X0	1210X5	PADO
		1210X6	SCPAD - instructeur
		1210X8	CPAD
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE TRANSPORT.	1250X0	1250X5	PADO
		1250X6	SCPAD - instructeur
		1250X8	CPAD

X = 4, 5, 6 ou 8

Pour les PN, le 6^e chiffre est toujours un 0, hormis pour les compétences des PN qualifiés opérateurs de drones qui sont formalisées sur le 6^e *digit*.

Exemple, un pilote de chasse sous-chef de patrouille opérationnel qualifié en tant qu'opérateur drones aura l'indice 111065.

3. CODIFICATIONS SPÉCIFIQUES.

Parrainage dans les écoles :

- le personnel affecté dans les écoles d'instruction conserve son indice et niveau de qualification précédemment acquis (5, 6 ou 8). Au cours de son séjour dans les écoles, sa progression pédagogique est sanctionnée par l'obtention de qualifications spécifiques lui permettant d'être employé comme instructeur selon les besoins des écoles. A son retour dans les forces, l'intéressé retrouve son niveau de qualification détenu antérieurement à sa phase de monitorat.

Réorientation :

- le personnel navigant réorienté dans une autre spécialisation du PN, se voit attribuer l'intitulé et l'indice correspondant dans le niveau précédemment acquis à sa nouvelle fonction. Il progresse ensuite dans sa nouvelle spécialisation en vue d'obtenir l'indice supérieur.

Radiation du personnel navigant :

- les officiers et sous-officiers radiés du PN mais qui demeurent statutairement dans le corps du PN, selon les dispositions des décrets en vigueur (cf. article 38. du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié et article 3. du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié), se voient attribuer l'indice 190009.

Élèves éliminés définitivement du circuit des écoles du personnel navigant :

- dès que la décision de radiation du circuit des écoles du PN est prononcée, la codification provisoire en attente de réorientation ultérieure 090029 est attribuée à ces élèves. Après réorientation, ils suivent le cursus de leur nouvelle spécialisation.

ANNEXE III.
CODIFICATION DES 5E ET 6E CHIFFRES POUR LE PERSONNEL NON NAVIGANT.

1. CODIFICATION DU 5E CHIFFRE : NIVEAUX DE QUALIFICATION.

	CAS GÉNÉRAL.	CAS PARTICULIERS.		
		32XX	3261	31XX
		CONTRÔLE.	MONITEUR SIMULATEUR DE VOL.	RENSEIGNEMENT.
0	Officier VASP			
1	Volontaire militaire du rang Volontaire FMIR			
2	Élèves			
3	MDRE			
4	CE ou BE	Contrôleur stagiaire en unité Opérateur stagiaire en unité	Instructeur simulateur stagiaire en unité	Officier renseignement
5	Qualifications particulières (cf. point 2.)	Contrôleur opérationnel Opérateur opérationnel	Instructeur simulateur opérationnel	Officier renseignement confirmé
6	CS ou BS	Premier contrôleur Premier opérateur	Instructeur simulateur confirmé	Officier renseignement interpréteur analyste

7	Qualifications particulières (cf. point 2.)			Officier renseignement interpréteur analyste confirmé
8	CCM ou BCM Officier mécanicien systèmes aéronautiques (1)	Maître contrôleur Maître opérateur	Maitre instructeur simulateur	Officier renseignement interpréteur analyste expert
9	Qualifications particulières (cf. point 2.)			Officier renseignement interpréteur analyste expert
(1) Ne concerne que les officiers issus de l'école de l'air et ayant reçu une formation commune mécanicien/télemécanicien.				

2. CODIFICATION DU 5E CHIFFRE : QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES.

Lors de l'attribution d'une qualification particulière à un spécialiste, le 5^e chiffre de son indice de spécialité passe, selon le niveau de qualification professionnelle, de 3 ou 4 à 5, de 6 à 7 ou de 8 à 9. Ces valeurs permettent la mise en place à des postes particuliers, de personnel ayant la qualification requise.

	QUALIFICATION PARTICULIÈRE (1).	SPÉCIALISATION D'ORIGINE - OBSERVATIONS.
Maître systèmes satellites	8100 7, 9 (2)	8100 6, 8
Spécialiste qualifié en sécurité des systèmes d'information et de communications	8220 7, 9 (2)	8220 6, 8
Permanent de sécurité nucléaire	2620 5, 7, 9 (2)	2620 4, 6, 8
Responsable qualité et prévention nucléaire	2620 7, 9 (2)	2620 6, 8
Instructeur survie opérationnelle	xxxx 7, 9 (2)	3411 6, 8 ; 3412 6, 8 2620 6, 8 ; 1700 6, 8
Spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure titulaire du concours CDT	3550 5	3550 4
Moniteur EPMS du PN	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS montagne	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS natation	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS sport de combat	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Chef de cellule EPMS	3721 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Instructeur vol à voile	3726 7 (3)	xxxx, 6, 8 (4)
Éducateur	xxxx 5, 7 (2)	xxxx4, 6 (4)
Tambour-major	7330 5, 7, 9 (2)	7330 4, 6, 8
Maître instructeur	xxxx 7, 9 (5)	xxxx8 (4)
Officier de défense sol-air (DSA) à l'instruction	3420 4	
Officier DSA opérationnel - chef de section MAMBA	3420 5	
Officier DSA confirmé - Officier tactique CDF CMD3D	3420 6	
Officier DSA expert - chef conduite CMD3D	3420 8	
Spécialiste de défense sol-air à l'instruction	3422 4	CE
Spécialiste de défense sol-air opérationnel	3422 5	BE ou BST ou BE + S2
Spécialiste de défense sol-air confirmé	3422 6	CS ou BS
Spécialiste de défense sol-air expert	3422 8	CCM ou BCM ou Major
Équipier de défense sol-air à l'instruction	3424 4	
Équipier DSA opérationnel - opérateur SLT MAMBA	3424 5	
Équipier DA confirmé - chef d'équipage SLT MAMBA	3424 6	
Auxiliaire sanitaire titulaire du DEAS (diplôme d'État d'auxiliaire sanitaire)	5730 5	

(1) Le 6e chiffre prend la valeur 0 pour les officiers. Pour les sous-officiers et militaire du rang, se reporter au tableau du point 3. de l'annexe III.

(2) Le 5e chiffre est un 5 si l'intéressé est breveté élémentaire, un 7 s'il est breveté supérieur et un 9 s'il est breveté cadre de maîtrise.

(3) Le 5e chiffre correspond à un niveau de qualification spécifique au sport aérien.

(4) Recrutement dans toutes les spécialisations.

(5) Le maître instructeur conserve les quatre premiers chiffres de sa spécialisation d'origine, le 5e chiffre est un 7 s'il est breveté supérieur et un 9 s'il est breveté cadre de maîtrise.

3. CODIFICATION DU 6E CHIFFRE : ÉTAPES DE QUALIFICATION.

CAS GÉNÉRAL.						
	VOLONTAIRE FORMATION MILITAIRE INITIALE DE RÉSERVISTE.	VOLONTAIRE CERTIFIÉ.	MILITAIRE DU RANG ENGAGÉ BREVETÉ.	BREVETÉ ÉLÉMENTAIRE.	BREVETÉ SUPÉRIEUR.	BREVETÉ CADRE DE MAÎTRISE.
0						
1						
2	En formation initiale					
3	Titulaire du CAER	Titulaire du CAEVMDR	Titulaire du CAET	Titulaire du certificat élémentaire de spécialiste	Titulaire du certificat supérieur de spécialiste	
4			Titulaire du certificat élémentaire de technicien	Titulaire du brevet élémentaire de spécialiste	Titulaire du brevet supérieur de spécialiste	
5			Titulaire du brevet élémentaire de technicien	Titulaire de la S2		Titulaire du certificat cadre de maîtrise
6			Titulaire du certificat supérieur de technicien			
7			Titulaire du brevet supérieur de technicien			Titulaire du brevet cadre de maîtrise
8						
9						Titulaire du brevet cadre de maîtrise et détenteur de l'ESP

4. CODIFICATION DU 6E CHIFFRE : CODIFICATIONS SPÉCIFIQUES.

	31XX RENSEIGNEMENT.	32XX CONTRÔLE.	3261 SIMULATEUR DE VOL.	342X DÉFENSE SOL-AIR.	8XXX SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS.	73XX MUSIQUE.	5730 INFIRMIER.	AUTRES.
0	Officier			Equipier DSA à l'instruction				Officier
				BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur tir CROTALE NG				
				CE Spécialiste DSA à l'instruction				
1	Qualification ROEM (1)	Premier contrôleur/premier opérateur (BE + ECGC ou ECGO)	Sous-chef moniteur (BE + ECGS1 + qualification SCM)	Equipier DSA à l'instruction+ Maquis validé				
		Maître contrôleur/maître opérateur (BS + ECGMC ou ECGMO)	Chef moniteur (BS + ECGS2)	BE Spécialiste DSA Opérationnel opérateur tir SAMP MAMBA				
2	Spécialisation renseignement d'origine image (ROIM) (2)	Élève	Élève	BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur principal de tir CROTALE NG			Élève EPPA de 1re année	
		Maître contrôleur/maître opérateur (BS + CM)	Sous-chef moniteur (BE + ECGS1 + qualification SCM + S2)					
			Chef moniteur (BS - niveau CM)					
3	Spécialisation renseignement d'origine humaine (ROHUM)	Stagiaire en unité (CE)	À l'instruction en unité (CE)	CAET Equipier DSA opérationnel opérateur SLT SAMP MAMBA		Musicien technicien de l'air (CAET)		

		Premier contrôleur/premier opérateur (CS)	Sous-chef moniteur (CS)	CE Spécialiste DSA + Stage MAQUIS		Musicien de l'air de 2e classe (CE) (3)					
		Maître contrôleur/maître opérateur (BS + CM + ESP)	Chef moniteur (BS - niveau CM + ESP)	CS		Musicien de l'air de 1re classe (CS)					
				CCM							
4	Qualification ROEM + Spécialisation ROIM	Contrôleur opérationnel/opérateur opérationnel (BE)	Moniteur opérationnel (BE)	CAET Equipier DSA opérationnel + Maquis validé opérateur SLT SAMP MAMBA	Administrateur réseaux et SSI/communication (BE)	Musicien de l'air de 2e classe (BE)	Élève de 2e et 3e année (4) (BE)				
				Premier contrôleur/premier opérateur (BS)				Sous-chef moniteur (BS)	BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir CROTALE NG	Musicien de l'air de 1re classe (BS)	Infirmier DE en unité (5) (BE)
									BS Spécialiste DSA confirmé		
									BCM Spécialiste DSA expert		
5	Qualification ROEM + Spécialisation ROHUM	Maître contrôleur/maître opérateur (CCM)	Chef moniteur (CCM)	BET Equipier DSA confirmé Chef équipage SLT SAMP MAMBA		Musicien de l'air de 2e classe (BE + S2)					
				BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection CMD3D		Musicien de l'air de classe principale (CCM)					
				BCM Spécialiste DSA expert Opérateur tactique CDF CMD3D							
	Spécialisation ROIM + Spécialisation ROHUM		Moniteur opérationnel (BE + ECGS1)	BET Equipier DSA confirmé + Maquis validé Chef équipage SLT SAMP MAMBA	Administrateur réseaux et SSI/communication (BS)	Musicien de l'air de 1re classe (BS niveau DQS)					

				BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir SAMP MAMBA					
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur principal de tir CROTALE NG					
				BCM Spécialiste DSA expert Opérateur principal de tir SAMP MAMBA					
7	Qualification ROEM + Spécialisation ROIM et ROHUM	Maître contrôleur/maître opérateur (BCM)	Chef moniteur (BCM)	BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir CROTALE NG	Administrateur réseaux et expert SSI/communication (BS)	Musicien de l'air de 1re classe (BS niveau CM)			
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur de tir SAMP MAMBA					Musicien de l'air de classe principale (BCM)
				Major Spécialiste DSA expert					
8	Compétences « Coordinateur tactique Drones »			BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection sol-air	Administrateur réseaux et SSI/communication (CM)	Musicien de l'air de 1re classe (BS niveau CM + ESP)		Officier spécialisé en restauration hôtellerie	
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur tactique CDF CMD3D					
				Major Spécialiste DSA expert Opérateur tactique CDF CMD3D					
9	Compétences « Directeur SIGINT »	Maître contrôleur/maître opérateur (BCM + ESP)	Chef moniteur (BCM + ESP)	BE Spécialiste DSA opérationnel	Administrateur réseaux et expert SSI/communication	Musicien de l'air de classe			

			Opérateur détection CMD3D	(CM)	principale (BCM + ESP)	
			BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir SAMP MAMBA			
			BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur principal de tir SAMP MAMBA			
			Major Spécialiste DSA expert Opérateur principal de tir SAMP MAMBA			

(1) Officier renseignement interpréteur analyste (ORIA) ayant obtenu le diplôme technique complémentaire (DTC) par le biais du stage 12.101 « officiers spécialisés dans les ROEM » (ex. « stage recherche technique »), ou du « stage de formation linguistique rapide en langue rare » (cf. instruction n° 900/DEF/DRH-AA/SDEP-HP/BPE du 19 novembre 2013).

(2) Officier renseignement ou ORIA ayant effectué le stage 13.102 « imagerie spécialisée officiers ».

(3) Musiciens des forces aériennes, des formations des écoles et du soutien de la musique.

(4) Les élèves de 2^e année sont titulaires du brevet élémentaire par équivalence.

(5) Dès leur arrivée en unité, une procédure d'intégration dans le corps des militaires infirmier technicien des hôpitaux des armées est engagée. Cette procédure, d'une durée d'environ six mois, nécessite au préalable l'intégration des infirmiers diplômés d'État dans le corps des sous-officiers de carrière du personnel non navigant de l'armée de l'air.

ANNEXE IV. GLOSSAIRE.

BCM	: breveté cadre de maîtrise.
BE	: breveté élémentaire.
BS	: breveté supérieur.
BST	: breveté supérieur technicien.
BSEP	: breveté supérieur d'expérience professionnelle.
CAER	: certificat d'aptitude à l'emploi de réserviste.
CAET	: certificat d'aptitude à l'emploi de technicien.
CAEVMDR	: certificat d'aptitude à l'emploi de volontaire militaire du rang.
CDT	: conducteur de travaux.
CCM	: certifié cadre de maîtrise.
CE	: certifié élémentaire.
CPAD	: chef pilote à distance
CM	: cadre de maîtrise
CNS	: communication, navigation et surveillance.
CS	: certifié supérieur
CSSI	: correspondant de sécurité des systèmes d'informations.
DE	: diplôme d'état.
DEI	: diplôme d'état d'infirmier.
DQS	: diplôme de qualification supérieure.
ECGC	: examen de connaissances générales de contrôleur.
ECGMC	: examen de connaissances générales de maître contrôleur.
ECGMO	: examen de connaissances générales de maître opérateur.
ECGO	: examen de connaissances générales d'opérateur.
ECGS1	: examen de connaissances générales en simulation numéro 1.
ECGS2	: examen de connaissances générales en simulation numéro 2.
EPMS	: entraînement physique militaire et sportif.
EPPA	: école du personnel paramédical des armées.
ESP	: épreuve de sélection professionnelle.
ESR	: engagement à servir dans la réserve.
FMIR	: formation militaire initiale de réserviste.
HSCT	: hygiène sécurité et conditions de travail.
JDC	: journée défense et citoyenneté.
MITHA	: militaire infirmier technicien des hôpitaux des armées.
MDRE	: militaire du rang engagé.
NOSA	: navigateur officier systèmes d'armes.
NRBC	: nucléaire, radiologique, biologique et chimique.
OCE	: opérateur capteur examinateur.
OCI	: opérateur capteur instructeur.
OCO	: opérateur capteur opérationnel.
PADE	: Pilote à distance examinateur.
PADI	: Pilote à distance instructeur.
PADO	: pilote à distance opérationnel.
PER	: parachutiste d'essais et de réceptions.
PN	: personnel navigant.

PNE	: parachutiste navigant expérimentateur.
PNN	: personnel non navigant.
RH	: ressources humaines.
RO	: référentiel d'organisation.
ROEM	: renseignement d'origine électromagnétique.
ROIM	: renseignement d'origine imagerie.
ROHUM	: renseignement d'origine humaine.
SCM	: sous-chef moniteur de simulateur de vol.
SCPAD	: sous-chef pilote à distance.
SIC	: systèmes d'information et de communications.
SIS	: sécurité incendie et sauvetage.
SLT	: système de lancement terrestre.
SN	: sécurité nucléaire.
SPH	: sauveteur plongeur hélicoptère.
S2	: sélection numéro 2.
VASP	: volontaire aspirant
VI	: véhicule incendie.
VMDR	: volontaire militaire du rang.